

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 novembre 2020

Date de convocation : Le 4 novembre 2020

Nombre de conseillers : En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 15

L'an deux Mil vingt, le treize novembre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la salle de réunion, sous la présidence de Madame Christelle LECLERCQ, Maire.

Etaient présents : Madame Christelle LECLERCQ, Monsieur Didier PATTE, Madame Maria-Hélène PAULINO, Monsieur Stéphane DUBOIS, Madame Virginie DRUINAUD, Madame Gaëlle ALLART, Monsieur Jean TABARY, Madame Valérie BOULANGER, Madame Séverine HENRIETTE, Monsieur Nicolas MUSEUX, Madame Audrey SUROWIEC, Madame Florence LEVEQUE, Monsieur Nicolas VANNIEUWENHUYSE formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents excusés :

Monsieur Raphaël POULAIN donne pouvoir à Madame Audrey SUROWIEC

Monsieur Nicolas FLEURY donne pouvoir à Monsieur Didier PATTE

Monsieur Didier PATTE a été élu secrétaire de séance.

* * *

Madame le Maire procède à la lecture du compte rendu précédent. Il est approuvé à l'unanimité.

Madame le Maire propose à l'Assemblée de rajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- Choix de l'entreprise pour la vidéo protection et l'alarme intrusion.
- Choix de l'entreprise pour les travaux de rénovation dans le local arrière de la mairie
- Choix de l'entreprise pour l'acquisition du « matériel 1^{er} secours »

L'assemblée accepte à l'unanimité

Extension / réhabilitation de centre d'incendie et de secours

Madame le Maire fait part au Conseil municipal que lors de la séance du 31 janvier 2020, l'assemblée a confié au SDIS l'assistance à maîtrise d'ouvrage en application de l'article L 2422-2 du Code de la Commande Publique. La commune sollicite l'appui dans les domaines techniques, financier et administratif.

Madame le Maire informe l'assemblée qu'elle a pris un arrêté portant mise de déport en cas de conflit d'intérêts. Celui-ci fait part que Madame le Maire est désignée en lieu et place de Madame PAULINO Maria-Hélène pour désigner et rapporter devant toutes commissions ou instances collégiales concernant cette extension et réhabilitation. Par conséquent, Madame PAULINO s'abstient donc de toute intervention nécessaire à l'instruction, au suivi et à l'exécution de décisions relatives au dossier.

Madame le Maire fait part qu'une consultation a été lancée pour la maîtrise d'œuvre, pour la désignation d'un bureau de contrôle technique, d'un diagnostiqueur amiante avant travaux et d'un coordonnateur SPS.

Madame le Maire laisse la parole à l'assistance à maîtrise d'ouvrage qui présente l'analyse des offres reçues pour :

- La maîtrise d'œuvre : les candidats ayant déposé une offre sont les suivants :

	SASU Architecture	ADFL Architecture	IDONEIS	Gérard LEFEBVRE Architecte	Atelier Architecture GARNIER
Montant de l'offre (HT)	49 500.00 €	70 694.25€	55 936.00 €	57 475.00 €	61 050.00 €
Valeur financière sur 40	26.12	17.00	37.32	40.00	33.78
Classement sur le montant de l'offre	4	5	2	1	3
Valeur technique sur 60 points	18	54	49	42	26
Classement sur la valeur technique de l'offre	5	1	2	3	4
TOTAL DES POINTS	44.12	71.00	86.32	82.00	59.78
Classement proposé	5	3	1	2	4

Après en avoir délibéré, l'assemblée approuve, à l'unanimité, le classement suivant :

1- IDONEIS 2- Architecte Gérard LEFEBRE 3- ADFL Architecture 4- Atelier
architecture GARNIER 5- SASU Architecture

• Le bureau de contrôle technique : les candidats ayant déposé une offre sont les suivants :

	Montant de l'offre (HT)	Valeur financière 40 points	Valeur technique 60 points	TOTAL DES POINTS	Classement proposé
Qualiconsult	5 310.00 €	33.30	60.00	93.30	2
Préventec	7 820.00 €	22.61	57.00	79.61	6
Dekra	6 000.00 €	29.42	60.00	89.47	3
BTP Consulting	7 012.50 €	25.21	57.00	82.21	5
Contrôle G	4 420.00 €	40.00	57.00	97.00	1
Véritas	6 260.00 €	28.24	60.00	88.24	4

Après en avoir délibéré, l'assemblée approuve, à l'unanimité, le classement suivant :

1- Contrôle G 2- Qualiconsult 3- Dekra 4- Véritas 5- BTP Consulting 6- Préventec

• Le diagnostiqueur amiante avant travaux : les candidats ayant déposé une offre sont les suivants :

	Montant de l'offre (HT)	Valeur financière 40 points	Valeur technique 60 points	TOTAL DES POINTS	Classement proposé
SN Pyramide Conseils	9 500.00 €	10.42	60	70.42	6
Socotec Diagnostic	300.00 €	38.00	60	98.00	1
Contrôle G	1 500.00 €	13.00	45	58.00	8
Véritas	1 500.00 €	15.15	60	75.15	5
D-Evidences	490.00 €	29.31	50	79.31	3
Genovexpert	2 347.00 €	13.01	50	63.01	7
Architecture Diagtim	1 450.00 €	16.35	60	76.35	4
Athos Solutions Picardie	350.00 €	32.24	50	82.34	2
Helfy	800.00 €	25.48	30	56.48	9
Etudes et préventions BTP	4 770.00 €	14.37	2	16.37	10

A

Après en avoir délibéré, l'assemblée approuve, à l'unanimité, le classement suivant :

1- Socotec Diagnostic 2- Ahos Solutions 3- D-Evidences 4- Architecture Diagtim
5- Véritas 6- SN Pyramide Conseils 7- Genovexpert 8- Contrôle G 9- Helfy
10- Etudes Préventions BTP

• Le coordonnateur SPS : les candidats ayant déposé une offre sont les suivants :

	Montant de l'offre (HT)	Valeur financière 60 points	Valeur technique 40 points	TOTAL DES POINTS	Classement proposé
Qualiconsult	3 780.00 €	51.59	34	85.99	3
BECS	5 542.00 €	35.19	36	71.19	7
Dekra	3 960.00 €	49.24	35	84.24	4
BTP Consultants	5 120.00 €	38.09	40	78.09	6
ACI	3 600.00 €	54.17	33	87.17	2
COBAT/COPREV	4 672.00 €	41.74	28	69.74	8
Contrôle G	3 660.00 €	53.28	30	83.28	5
CSPS Consulting	3 250.00 €	60.00	28	88.00	1
Véritas	5 565.00 €	35.04	29	64.04	9

Après en avoir délibéré, l'assemblée approuve, à l'unanimité, le classement suivant :

1-CSPS Consulting 2- ACI 3- Qualiconsult 4-Dekra 5- Contrôle G
6- BTP Consultant 7- BECS 8- COBAT/COPREV 9- Véritas

Taxe d'aménagement

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que le taux actuel de la taxe d'aménagement est de 1 %, sauf pour la zone à urbaniser (1Aua) il est de 5%, délibération n° 19/11/51 prise le 8 novembre 2019.

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.331-1 et suivants ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 11 voix pour, 1 abstention et 3 voix contre, décide d'instituer le taux de 1 % sur l'ensemble du territoire communal ainsi que sur la zone à urbaniser (1AuA).

La présente délibération est valable pour une durée d'un an reconductible.

Elle est transmise au service de l'état chargé de l'urbanisme dans le département au plus tard le 1^{er} jour du 2^{ème} mois suivant l'adoption.

Règlement intérieur du Conseil Municipal

Vu le code général des Collectivités territoriales, notamment ses articles L 2121-29 et L 2131-1 et suivants ;

Vu le code général des Collectivités territoriales, notamment son chapitre 1er du titre II du livre I de la Deuxième partie de la partie législative ainsi que ses articles L 2121-8, L 2122-8, L 2122-17, L 2122-23, L 2143-2, D 2121-12 et L 2312-1 ;

Considérant l'installation du Conseil municipal lors de sa séance du 24 mai 2020 suite aux élections municipales ;

Considérant que conformément à l'article L 2121-8 du code général des Collectivités territoriales, dans les Communes de plus de 1000 habitants le Conseil municipal établit son règlement intérieur dans les six mois qui suivent son installation ;

Considérant que le contenu du règlement intérieur est fixé librement par le Conseil municipal qui peut se donner des règles propres de fonctionnement interne dans le respect des lois et règlements en vigueur et qu'il a pour vocation, notamment, de renforcer le fonctionnement démocratique de l'Assemblée locale ;

Vu le projet de règlement intérieur du Conseil municipal pour le mandat 2020/2026, ci-joint ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité l'assemblée approuve le règlement intérieur du Conseil municipal de la Commune de Bernaville pour le mandat 2020/2026 et autorise Madame le Maire à signer le dit règlement intérieur ainsi que tout document relatif à la présente délibération.

Personnel

• Délibération pour l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires (IHTS), les astreintes et le compte épargne temps (CET)

Madame le Maire fait part à l'assemblée que les projets de délibération pour :

- l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires (IHTS) ;
- les astreintes ;
- le compte épargne temps (CET) ;

ont reçu l'avis favorable du comité technique du centre de gestion en date du 6 octobre 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte à l'unanimité la mise en place de l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires (IHTS), des astreintes et du compte épargne temps (CET) ;

- Participation à la prévoyance garanties maintien de salaire

Mme le Maire rappelle qu'actuellement les agents bénéficient d'une participation mensuelle financière de la collectivité d'un montant de 25.00 € pour la garantie maintien de salaire en cas d'arrêt de travail et d'accident.

Vu le code général des collectivités

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection complémentaire de leurs agents ;

Vu l'avis du comité technique paritaire ;

Vu la délibération du 20 novembre 2012 concernant la mise en conformité de la participation financière à la protection sociale des agents ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de participer à hauteur de 75% par mois, du montant de la base de souscription de manière individuelle pour la garantie maintien de salaire, à compter du 1^{er} novembre 2020.

Demande de subventions :

- Sporting club Bernaville Prouville

Madame le Maire fait part à l'assemblée que suite à la fête foraine organisée le vendredi 18 septembre, la commune doit rembourser le sporting-club d'un montant de 480.00 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de rembourser le sporting-club Bernaville Prouville d'un montant de 480.00 €.

- Coopérative scolaire

Madame le Maire fait part à l'assemblée que Mme Moyaux a fait parvenir le budget 2019/2020 de la coopérative scolaire. En 2019, 84 enfants de Bernaville sont scolarisés. Après analyse de celui-ci, Madame le Maire propose de verser 20 € par enfant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de verser 20 € par enfant soit 1 680.00 € pour l'année 2019.

Bibliothèque : boîte à lire

Madame le Maire présente quatre devis pour installer une boîte à lire devant la mairie.

mag équip : 880.80 € TTC, norme équip 1 209.48 € TTC, manutan collectivités 775.20 € TTC et Fonds Decitre 850.00 € TTC

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 13 voix pour, 1 abstention et 1 voix contre, accepte l'offre de Fonds Decitre pour un montant de 850.00 € TTC

Commission économique : calendrier des commerçants

Madame le Maire laisse la parole à Madame HENRIETTE, celle-ci fait part qu'en collaboration avec la commission communication, elle propose de créer des calendriers 2021 avec l'aide des artisans commerçants de Bernaville.

Madame HENRIETTE informe l'assemblée que la conception est réalisée par la commission communication, elle présente donc trois devis pour l'impression et le façonnage. Le premier devis est de Dumoulin Imprimeur d'un montant de 775.00 € HT, le deuxième de Créatyv pour 890.00 € HT et le troisième de l'APF entreprises pour 595.00 € HT.

L'assemblée accepte à l'unanimité la proposition de l'APF Entreprises pour un montant de 595.00 € HT

Choix de l'entreprise pour la vidéo protection et l'alarme intrusion.

Madame le Maire fait part qu'un devis a été demandé à trois entreprises :

- la FDE pour un montant de 62 132.00 € HT, elle prend en charge 20 % du coût HT des travaux, la TVA et la maîtrise d'œuvre soit 27 291.00 € TTC.

- globale sécurité pour un montant de 29 296.51 € HT avec l'option d'accumulateur pour 4 252.44 € TTC l'unité et 1 440 € TTC de maintenance par an.
- BC2L pour un montant de 40 693.86 € HT
Après en avoir délibéré, le conseil municipal retient à l'unanimité l'offre de BC2L pour un montant de 40 693.86 € HT

Madame le Maire fait part également qu'elle a demandé à BC2L et à Globale sécurité d'établir un devis pour poser une alarme à la mairie.

- BC2L a établi deux offres, la première concerne une alarme sans fil, elle est de 1 211.00 € H.T. avec un abonnement SIM pour 10.00 € par mois et 160.00 € H.T. par an pour la maintenance. La deuxième pour une alarme filaire d'un montant de 1 416.00 € H.T. avec une maintenance à 110.00 € H.T par an. Madame le Maire rappelle que BC2L est retenue pour la réfection de l'électricité dans le local arrière de la mairie.

- Globale sécurité a établi une offre pour une alarme sans fil, elle est de 1 692.60 € H.T. avec un abonnement SIM de 25.00 € H.T. et 150.00 € H.T. de maintenance par an.

Après analyse des offres et afin de limiter le nombre d'intervenant le conseil municipal retient à l'unanimité la proposition de BC2L pour l'alarme filaire d'un montant de 1 416.00 € HT avec une maintenance à 110.00 € HT par an.

Choix de l'entreprise pour les travaux de rénovation dans le local arrière de la mairie

Madame le Maire informe l'assemblée que deux entreprises sur trois ont répondu à l'offre pour la rénovation et l'aménagement d'un coin cuisine pour le personnel dans le local arrière de la mairie. Le premier devis est de SDNF pour un montant de 16 128.80 € HT et le deuxième des sociétés Péronne Bureau et d'Arnaud Grimaux pour un montant de 18 630.32 € HT.

Après en avoir délibéré, l'assemblée accepte à l'unanimité la proposition des sociétés Péronne Bureau et d'Arnaud Grimaux pour un montant de 18 630.32 €, charge Madame le Maire de conduire les négociations pour la rénovation et l'aménagement du coin cuisine pour le personnel et autorise Madame le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

Madame le Maire informe le conseil municipal que l'Etat subventionne pour la rénovation thermique, elle propose de déposer un dossier de demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local - grandes priorités.

Après en avoir délibéré, l'assemblée autorise Madame le Maire à solliciter une subvention au titre Dotation de Soutien à l'Investissement Local - grandes priorités et autorise Madame le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Choix de l'entreprise pour l'acquisition du « matériel 1^{er} secours »

Madame le Maire laisse la parole à M. VANNIEUWENHUYSSSE vice-président de la commission en charge de la sécurité. Il présente trois devis pour des « kits professionnel de secours ». Le premier de medisafe pour un montant de 380.95 €, le deuxième de my pharmacie box de 252.75 € HT et de securite med de 820.60 € HT.

Il présente également trois devis pour une table médicale : Quirumed 149.99 € TTC, Médical hygiène 483.00 € TTC et Giroid médical 450.25 € TTC.

Madame Surowiec demande de prévoir le marche pied qui accompagne la table.

L'assemblée retient le devis de medisafe pour les « kits professionnel de secours » de 380.95 € et celui de Quirumed pour la table médicale de 149.99 € TTC il sera donc ajouté le marche pied.

Questions diverses

Madame le Maire informe que la Mission Locale de Doullens va commencer le dispositif « garantie jeunes » sur Bernaville. La garantie jeunes permet d'accompagner les jeunes entre 16 et 25 ans en situation de grande précarité vers l'emploi ou la formation.

Madame le Maire fait part à l'assemblée que Madame la Préfète a envoyé un questionnaire sur le suivi des personnes vulnérables. Ce questionnaire permet de connaître les actions mises en place par la commune afin d'accompagner les personnes vulnérables pendant cette

crise sanitaire. L'assemblée propose que le personnel administratif de la mairie appelle ces personnes vulnérables.

Madame le Maire fait part à l'assemblée que lors de la reprise des concessions au cimetière, un magnolia, deux buxus sempervirens et deux hydrangea macrophylla appartenant à la famille Somon ont été arrachés. Le devis de la société Trancart est de 572.90 € TTC. Le devis étant trop onéreux, l'assemblée décide d'établir d'autres devis.

Communauté de Communes du Territoire Nord Picardie :

Madame le Maire fait part qu'elle a rencontré Mme PENET CARON vice-présidente en charge des actions sociales et des chantiers d'insertion afin de faire le point sur le chantier d'insertion de Bernaville.

Madame le Maire fait part qu'au dernier conseil communautaire, elle a été élue conseillère communautaire déléguée aux actions sociales, en charge de l'animation pour les personnes âgées et du projet de la fusion des trois lieux de stockage pour le portage des repas à domicile.

Madame le Maire informe que Madame la Présidente a présenté le rapport d'activité 2019. Ce rapport étant trop volumineux elle propose à l'assemblée de leur envoyer par mail.

Madame le Maire informe également que des travaux vont être réalisés en 2021 à la gendarmerie et au gymnase.

M. PATTE fait part que la CCTNP continue de prendre en charge les travaux voirie sur les voies N1 et N2 à hauteur de 70 %, il reste 30 % à la charge de la commune.

M. PATTE informe que la CCTNP va acheter une machine qui coupe les buissons et l'herbe au bord des routes.

MARPA :

Madame le Maire fait part qu'elle a été élue présidente de la MARPA de Bernaville.

SMIRTOM :

M. PATTE informe l'assemblée que les bâtiments, route nationale sont en vente. Par conséquent M. Chauchois gérant de la société « A l'occasion rêvée » cherche un nouveau local. Il fait part également que pendant l'hiver, la déchèterie va fermer à 17h.

SIEA : **M. PATTE** informe l'assemblée qu'à partir du 1^{er} janvier, les compteurs d'eau et les réseaux d'eau potable seront gérés par le SIEA. Par conséquent les compteurs d'eau seront relevés par VEOLIA en fin d'année et les mensualités prendront fin automatiquement. Ainsi les factures d'eau potable seront à régler au SIEA, l'assainissement reste à la charge de la Communauté de Communes.

M. PATTE fait part que suite aux problèmes de turbidité, un clapet anti retour doit être installé au niveau du capteur d'eau. Le financement de celui-ci est prévu normalement par la CCTNP, le SIEA et la commune.

M. PATTE informe que la police de l'eau est venue contrôler la station d'épuration et que celle-ci préconise de démonter l'ancienne station d'épuration.

Madame le Maire informe l'assemblée que les bâtiments de la société SDNF sont à louer.

Madame PAULINO fait part que M. et Mme Desreumaux ont acheté le bar des amis et elle les a informés qu'ils pouvaient prétendre à des aides pour rénover le pigeonnier.

Madame le Maire fait part que M. Eric Dubuisson apprécie les démarches de la commune pour venir en aide aux commerçants pendant cette crise sanitaire.

Fibre optique : **Madame le Maire** informe l'assemblée que l'étude pour les travaux vont débuter début 2021.

Commission voirie :

M. POULAIN étant absent **Madame le Maire** expose à l'assemblée le projet pour l'enfouissement des réseaux route nationale, rue Achille Monflier et rue Léon Soudet.

M. TABARY fait part à l'assemblée que des devis sont en cours pour l'installation d'un columbarium.

Madame BOULANGER fait part qu'elle n'a pas reçu la convocation pour le Conseil d'Administration du collège qui se tient le jeudi 26 novembre à 18h00. Mme DRUINAUD l'a reçue alors qu'elle est suppléante. Madame le Maire répond que le secrétariat va contacter la principale du collège.

Madame BOULANGER informe qu'elle n'était pas au courant de la mise en place du drive à la bibliothèque. **Madame le Maire** répond que cette démarche a été décidée par le réseau bibliothèque en lien avec le site biblio covid.

Marché de l'Abreuvoir : **Madame ALLART** informe que le marché de Noël aura lieu le 13 décembre sous conditions des directives de la Préfecture de la Somme.

Suite à ce deuxième confinement, **Madame ALLART** fait part que la CCTNP souhaite aider les entreprises et commerçants, pour cela il leur a été envoyé un questionnaire pour recenser leurs difficultés.

M. DUBOIS informe l'assemblée que Christophe GREF, responsable de l'équipe technique, est arrivé le 2 novembre.

M. DUBOIS fait part à l'assemblée que des devis pour l'acquisition d'un nettoyeur haute pression et d'un nettoyeur vapeur ont été réalisés. L'offre la moins-disante pour le nettoyeur haute pression est la Quincaillerie Picarde pour un montant de 1 200.00 € HT ; pour le nettoyeur vapeur c'est Darty pour un montant de 269.95 TTC, l'assemblée accepte à l'unanimité ces deux propositions.

Mme DRUINAUD informe que les colis des aînés seront disponibles à partir du 14 décembre en mairie.

Madame SUROWIEC fait part que le conseil d'école a eu lieu le 6 novembre en visio-conférence. L'effectif est de 120 élèves.

M. VANNIEUWENHUYSSSE fait part qu'il a rencontré la société SPEE afin de faire le point sur les réparations éventuelles des bornes à incendie, des marquages au sol pour les citernes et les réserves d'eau.

Madame le Maire fait part que suite à la dangerosité des arbres :

- au cimetière mitoyen avec la propriété de M. Soustrat, elle propose de les abattre pour un montant de 7 000.00 € et de contacter ce dernier pour une participation éventuelle.
- route de Canaples (le long de la propriété Ferronnerie Lévêque), elle propose de les abattre pour un montant total de 3 400.00 €. L'assemblée accepte à l'unanimité.

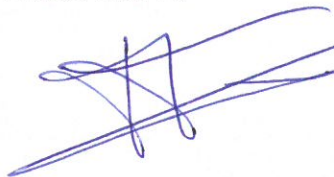
Mme HENRIETTE fait part qu'elle a rencontré une société de Péronne pour la signalétique.

Mme HENRIETTE informe l'assemblée que suite au défi déco pour Halloween, quatre enfants vont recevoir un chèque cadeau de 20.00 € chez maxi-toys.

Clôture de la séance à 02h15

Le Secrétaire de séance,

Didier PATTE



La Présidente de séance,

Christelle LECLERCQ



